

Le Petit Rapporteur

En direct du Conseil Municipal

Au cours du Conseil Municipal du 27 février dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

1. Approbation des comptes de gestion 2019 :

Le conseil municipal préalablement au vote sur les comptes administratifs doit approuver les comptes de gestion. Le conseil municipal à l'unanimité a déclaré que les comptes de gestion des budgets de la Commune dressés pour 2019 par le Receveur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2. Vote des comptes administratifs 2020 : budget principal, annexes et CCAS :

(Voir détail sur le site internet) les comptes administratifs ont été approuvés à l'unanimité.

3. Tarifs remontées mécaniques 2020/2021 :

Pour l'été, les remontées seront ouvertes 7jrs/7 du 5 juillet au 28 août 2020. Cette nouvelle grille s'accompagne à la mise en place d'un fonctionnement identique à celui de l'hiver avec un passage aux bornes et une dynamisation de la vente en ligne. Une grille est proposée pour l'hiver dans la continuité de celle de l'hiver 2019/2020. Aucune augmentation n'est envisagée sur les tarifs enfants et le forfait « chasse neige » est en baisse. Les tarifs adultes sont augmentés d'environ 1.4 à 1.5 %, ceux réservés aux jeunes/seniors de 1 % ; ouverture des remontées mécaniques du 12/12/2020 au 11/04/2021. Le conseil municipal à l'unanimité approuve les tarifs et les modalités de fonctionnement pour la saison été 2020 et hiver 2020/2021 (voir détail sur le site tarifs RM annexés au PV).

4. Modification des statuts du SYME 05

Une réforme statutaire du syndicat portant sur des précisions de forme en adaptation des textes réglementaires et une modification de fond sur la répartition et la composition des collèges communaux (voir détail sur site internet). 9 collèges sont proposés dont le Haut Buëch-Veynois-

Dévoluy. Ces collèges disposeraient de 3 à 7 représentants. Le conseil municipal à l'unanimité approuve les modifications statutaires du SYMEnergie 05 et prend acte des changements intervenus dans sa composition.

5. Approbation des marchés de travaux de mise en conformité des captages d'eau potable (Saint Etienne)

La Commune a lancé le 24/10/2019 une consultation pour la réalisation des travaux de mise en conformité des captages d'eau potable de Font la Mère, le Pommier, Font la vache, des Nuages amont et aval et les Cypières. Lors de la séance du 28/11/2019, le conseil a lancé une procédure de négociation pour tous les lots et avec tous les candidats. Le conseil municipal à l'unanimité attribue les marchés à :

	Lot 1 : STP
PISTONO ;	Lot 2 :
BERTRAND TP ;	Lot 3 :

BUECH DURANCE TRAVAUX. (voir détail sur site internet) et autorise le Maire à signer ces marchés. Le conseil municipal à l'unanimité sollicite une subvention de 30 % sur les travaux de la tranche conditionnelle.

6. Convention entre la Bibliothèque Départementale de Prêts et la bibliothèque du Dévoluy

La Bibliothèque Départementale des Hautes Alpes a mis en œuvre son 4ème plan de développement de la lecture. Dans ce cadre, une nouvelle convention de collaboration a été élaborée instituant la bibliothèque publique du Dévoluy comme médiathèque relais. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de collaboration proposée.

7. Attribution de la subvention de fonctionnement à l'office de tourisme

L'office de tourisme sollicite l'attribution des subventions (fonctionnement et évènementiels) dès à présent afin de pouvoir bénéficier de versement d'acomptes. La subvention de fonctionnement est de 580 000 € et celles des évènements 30 000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer les subventions demandées.

8. Dénomination et numérotation des voies

Afin de faciliter les recherches d'adresses, de livraison et l'intervention des secours, le conseil municipal a décidé de mettre en œuvre une procédure de numérotation et de dénomination des voies communales. Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, la commercialisation est conditionnée par la dénomination des voies et l'attribution d'un numéro y compris dans les lieux-dits. Le système de numérotation retenu est la numérotation numérique à savoir numérotation continue depuis le début de la voie. Une phase de consultation des administrés a été menée par la Mairie ; une permanence de présentation a eu lieu le 6/11/2019. Le conseil municipal à l'unanimité valide la dénomination des voies et lieux-dits ; valide le principe de numérotation numérique (pair/impair) : charge Mme le Maire de mettre en place la signalétique et charge Mme le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif à la numérotation des maisons.

Rajout de points à l'ordre du jour :

Extension du réseau électrique secteur des Chaumattes : un projet de convention établi par le SYME 05 pour la réalisation d'une extension du réseau électrique pour permettre l'alimentation de l'extension du lotissement réalisé par M VINCENT dont le coût pour la commune est de 22 200 € HT. Le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention et valide la participation de 22 000 €.

Boutique à l'essai : la CCBD a adhéré à la fédération « boutique à l'essai » visant à aider des porteurs de projets à tester son idée de commerce dans un local vacant pendant une période de 6 mois renouvelable.



Le Petit Rapporteur

E n d i r e c t d u C o n s e i l M u n i c i p a l

Un local a été identifié à Saint Etienne et la plateforme a mis en contact propriétaire et porteur de projet. Une participation des communes est demandée de 1 000 €. Le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention et valide la participation de 1 000 €.

Si vous souhaitez accéder aux Comptes Rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Commune: www.mairiedevoluy.fr